

## Séance du 17 Septembre 1943.

L'an mil neuf cent quarante-trois et le dix-sept septembre  
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville  
de Montrejeau s'est réuni, au lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence du Mr. Roger de Lassus, maire.

Etaient présents : Mr. M. Bouche, Marregot, adjoints.  
Mr. M. Beyret, Birabent, Castet, Dorbessan, Inard, Ladère,  
Puységur, Vallet, Giraudon

Excusés : Mr. Jalle, Bondoumat (P. & J) Tabayé.

Absents : Mr. M. Blanchard, Gachenne, Dr. Seithay

Ordre du jour :

- I. Budget additionnel de la commune et du Bureau de bienfaisance,
- II. Relèvement du traitement ou salaires des employés communaux,
- III. Subvention à la Ville de Vitry-le-François,
- IV. Electrification du quartier de Capitaville.
- V. Terrain de sports,
- VI. Droits de place,
- VII. Demandes diverses d'assistance.

Budget additionnel

M. le Maire dépose sur le bureau son compte administratif pour l'année 1942 et se retire de la salle.

M. Bouchi, premier adjoint, donne lecture de ce compte qui fait ressortir les résultats suivants :

Total général des recettes	frs 968 984, 60
Total général des dépenses	frs 608 394, 50
d'où il résulte un excédent de	frs 360 590, 10
dont : exact recettes n° <sup>o</sup> 261 618, 10	

{ extraord<sup>n</sup> } 98972, 00

Total... 360 590, 10 Somme qui sera reportée au budget additionnel de l'année 1943.

Ceci exposé, M. le Maire rentre en séance.

Chapitres additionnels au budget

Recettes

1. Excédent des recettes de l'exercice précédent . . . . .	360 590, 10
2. Concessions d'eau 1942 . . . . .	570, 00
3. Location de compteurs . . . . .	1 000, 00
4. Attribution sur chiffre d'affaires . . . . .	2 000, 00
5. Taxe à la production . . . . .	5 000, 00
6. Contribution des communes pour service cantonal du ravitaillage.	1 000, 00
7. Allocations familiales (remboursement trop versé) . . .	500, 00
8. Allégement de charges d'électrification . . . . .	200, 00
9. Subvention pour centre scolaire . . . . .	1 000, 00
10. Subv <sup>n</sup> pour renouvellement du mobilier du cours complémentaire	100, 00
11. Don de Madame Pujo . . . . .	5 000, 00
Total des recettes . . . . .	376 960, 10

Dépenses

1. Traitement du secrétaire de mairie . . . . .	3650, 00
2. Entretien des chemins vicinaux . . . . .	318 33, 00
3. Fonds de chômage . . . . .	9025, 00
4. Annuité d'emprunt reliquat . . . . .	73 972, 00
5. Remboursement de l'emprunt de 185 000 . . . . .	25 000, 00
6. Réparations à l'Hôtel de Ville . . . . .	4 000, 00
7. Dépenses du Service des eaux . . . . .	12 000, 00
à reporter	159 480, 00

	Report . . . . .	159.480 , <sup>00</sup>
Étagement du Secrétaire et des Agents administratifs	10.400 , <sup>00</sup>	
Allocations familiales	2 000 , <sup>00</sup>	
Assurances sociales	5 000 , <sup>00</sup>	
Salarié du personnel des cartes d'alimentation	3 000 , <sup>00</sup>	
Salaire de l'appariteur	1 000 , <sup>00</sup>	
Assurance de responsabilité civile	800 . <sup>00</sup>	
Salaire du sonneur de cloches	500 . <sup>00</sup>	
Frais de bureau de la mairie	2 000 . <sup>00</sup>	
Frais de perception de taxes	2 000 , <sup>00</sup>	
Chaufrage de la Mairie	10 000 . <sup>00</sup>	
Abonnement au téléphone	4 000 , <sup>00</sup>	
Étagement de l'Agent de police auxiliaire	400 , <sup>00</sup>	
Étagement du Garde Champêtre	1 000 , <sup>00</sup>	
Personnel des tueries et abattoirs	1 000 , <sup>00</sup>	
Salarié du personnel voyage de la commune	1 000 , <sup>00</sup>	
Entretien des rues, quais et places	10.000 , <sup>00</sup>	
Entretien des chemins ruraux	5 000 , <sup>00</sup>	
Matériel des abattoirs	1 000 . <sup>00</sup>	
Mobilier et installations	1 720 , <sup>00</sup>	
Entretien des bâtiments communaux	2 000 , <sup>00</sup>	
Entretien des propriétés	40 000 , <sup>00</sup>	
Gardienage du cimetière	600 , <sup>00</sup>	
Salarié du personnel de service aux écoles	500 , <sup>00</sup>	
Indemnité pour balayage des classes	500 , <sup>00</sup>	
Chaufrage des classes	5 000 , <sup>00</sup>	
Mobilier scolaire et matériel d'enseignement	1 000 , <sup>00</sup>	
Subvention pour la cantine scolaire	3 000 , <sup>00</sup>	
Aménagement du terrain des sports	60 000 , <sup>00</sup>	
Terrains et achats divers	10 000 , <sup>00</sup>	
Subvention à la Ville de Vassy. b. François	1 000 , <sup>00</sup>	
Indemnité pour distribution de télégrammes	500 , <sup>00</sup>	
Indemnité à M <sup>e</sup> de Jarnieu	150 , <sup>00</sup>	
Achat de terrain à M <sup>e</sup> de Jarnieu	8 000 , <sup>00</sup>	
Cotisation à l'Association des Maires	400 , <sup>00</sup>	
Emploi Don de M <sup>e</sup> Tujo	500 , <sup>00</sup>	
Total des dépenses	376950 francs	

Budget additionnel  
du Bureau de Bienfaisance

M. le Maire donne ensuite connaissance au Conseil du budget  
Supplémentaire du Bureau de Bienfaisance pour 1943 qui l'approuve  
et l'arrête à :

Recettes . . . . .	23 136 francs
Dépenses . . . . .	23 136 francs

Reajustement des salaires  
des employés communaux

Le Maire fait remarquer aux membres présents que, vu l'augmentation dans cette croissante du coût de la vie et l'inégalité des salaires payés au personnel, il est nécessaire de réajuster ces derniers. Le vote du budget primitif 1944 devant avoir lieu immédiatement, cette question sera définitivement réglée à cette séance.

Adoption de la Ville  
de Vitry-le-François

Le Conseil Municipal vote une subvention de mille francs (1000), au profit de la Ville de Vitry-le-François complètement détruite pendant cette guerre et qui a été adoptée par le département de la Haute-Garonne.

Électrification du quartier  
du Capdeville

Une partie du quartier dit du Capdeville se trouvant sur le territoire de la Commune d'Asson, la municipalité de cette commune demande à M. le Maire de Montbazon que les 4 maisons composant ce quartier d'Asson soient éclairées par le réseau électrique de Montbazon, en tenant compte des très faibles occasions par ce travail, s'incombent à la commune d'Asson.

Le même cas se pose pour deux ou trois îlots situés sur le territoire de la Commune de Gravezac, limitrophe aussi de notre ville. ... Il demande en conséquence que les mêmes formalités soient remplis et ce faisant il donne avis favorable à la requête présentée par la municipalité de la commune d'Asson.

Contrairement à l'opposé initial fait par M. le Maire à la séance du 27 Mai 1943, relatif à l'aménagement du terrain des sports, l'étude de ce projet doit être reprise complètement pour les motifs suivants:

(1) la suite d'instructions reçues du Commissariat général aux Sports, des subventions très importantes pouvant être accordées pour l'achat, par les municipalités, d'emplacements destinés à être aménagés en terrain de sports, la location envisagée à la première réunion du Conseil Municipal ne présente plus le même intérêt.

(2) contraire, l'achat du terrain de M<sup>e</sup> Dor nei Grand, classé comme terrain de sports - attendu que le Maire peut user du droit de réquisition - répond parfaitement, après aménagements nécessaires, aux désirs du Comité Général aux Sports.

En conséquence, en vue de l'évaluation du prix d'achat du dit terrain Dor, le Commissariat Général aux Sports a demandé aux domaines de lui soumettre quelques estimations de terrains de superficie et de situation aussi rapprochantes que possible.

Du rapport présenté par M. le Secrétaire de l'Enregistrement il résulte que "la détermination de la valeur venale par évaluation directe ou par comparaison avec des mutations est de 81000 francs (en chiffres ronds) moyenne de 1 hectare, plus indemnités accessoires d'éiction et de réemploi (30% de la valeur générale) soit par hectare 24.300 francs, au total 105.000 / 1 hectare environ.

Comme conclusion, le Conseil Municipal considérant que l'achat du terrain Dor s'impose pour les motifs bien fondés,

## Droits de place

échappés plus hauts par M. le Maire, décide de procéder à l'acquisition de la dite propriété, comme terrain municipal de sports.

Le bail pour le fermage des droits de place de l'année 1943 arrive à expiration le 31 Décembre prochain.

M. le Maire espère au Conseil Municipal que deux solutions peuvent être envisagées :

1<sup>e</sup>: étant donné les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouve la Municipalité du fait de la guerre et dans l'espoir de voir la situation redevenir normale en 1944, il propose de faire un nouveau traité de quai à quai avec l'adjudicataire actuel Mr Charpe. Dans ce cas, il n'y aurait pas lieu de modifier le tarif des droits de place en vigueur.

Il demande au Conseil municipal de lui faire confiance et de bien vouloir lui donner plein pouvoir pour s'entendre avec le tenant. Il convoqua Mr. Charpe, en temps voulu, pour régler, si possible, cette question au mieux des intérêts de la Commune.

2<sup>e</sup>: Procéder à une nouvelle adjudication : Dès effet, la Commission des foires & des marchés avait été chargée d'étudier les nouveaux tarifs susceptibles d'être appliqués et à soumettre aux adjudicataires éventuels. - Cette commission composée de M. Marignot adjoint à la police, M. M. Vallet, Blanchard, Dugueque, conseillers municipaux, a présenté son rapport dont lecture a été faite par M. le Maire.

En cas d'adjudication, les barèmes des futurs catégories seraient communiqués à M. le Préfet pour homologation.

À la prochaine séance du Conseil Municipal, M. le Maire compte être en mesure de faire connaître les résultats de son entretien avec Mr. Charpe.

Le Conseil se réunira en séance secrète pour examiner les demandes d'assistance  
Ferrière Fernand âgé de 6 ans. - Des renseignements recueillis, il paraît que cet enfant est dans un état de déchéance physique telle que la Commission du Bureau de Bienfaisance estimant que les Parents sont incapables de l'élire tant matériellement que moralement, décide de le faire prendre en tutelle par l'Assistance Publique.

Goux Bertrand, Gaillac Emile, Puis Rosette, assistante Médicalisée gratuite  
Tortet Pierre, hospitalisationaison & tant moyennant remise de son titre de pension et versement mensuel de la somme de 100 francs par son fils.

Teyrouzière épouse Sancha, assistance aux vieillards, infirmes, incurables  
Sancha Meauvise, rapatrié d'Allemagne, père de 3 enfants en bas. âge, assistance à la famille.

Hoen Berthe, réfugié alsacien. lorrain, demande d'assistance aux femmes en couches.

## Demandes d'assistance

Le Conseil Municipal donne avis favorable à toutes les demandes d'assistance qui lui ont été présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

~~Peyrignac~~ ~~Haus~~, ~~Plétez~~ ~~Giraud~~  
~~François~~ ~~Mouel~~, ~~L. Duval~~ ~~Chevalier~~  
Roger de Lassus  
rodier